



Commune de
Val-de-Ruz

MISE EN CONFORMITÉ LHAND DES ARRÊTS DE BUS

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un
crédit complémentaire de CHF 890'000

Version : 1.0 - TH 676763

Auteur : Conseil communal

Date : 31 janvier 2024



Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Bilan de la mise en conformité des arrêts de 2021 à 2023.....	4
2.1.	Objectifs initiaux	5
2.2.	Réalisations	5
2.3.	Contraintes.....	8
3.	État des lieux et offre de substitution.....	8
3.1.	Arrêts de bus à modifier.....	8
3.2.	Arrêts de bus non modifiés	9
3.3.	Offre de substitution LHand	9
4.	Appréciation et objectifs.....	10
4.1.	Appréciation.....	10
4.2.	Objectifs	10
5.	Travaux : nature et coût.....	10
5.1.	Descriptif des travaux.....	10
5.2.	Coûts des travaux.....	11
5.2.1	Arrêts de bus	11
5.2.2	Aribus	12
5.2.3	Total des coûts	12
5.3.	Organisation du projet	12
5.4.	Planification.....	13
6.	Conséquences financières.....	13
6.1.	Compte des investissements.....	13
6.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	13
7.	Impact sur le personnel communal	14
8.	Vote à la majorité simple du Conseil général	14
9.	Conclusion	14
10.	Projet d'arrêté.....	15
11.	Annexe	16



Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'arrêts par ligne	5
Tableau 2 : arrêts par catégorie d'intervention	5
Tableau 3 : Liste des réalisations à fin 2023.....	6
Tableau 4 : Liste des travaux supplémentaires non prévus dans le crédit-cadre	7
Tableau 5 : Résumé global des coûts effectifs	7
Tableau 6 : Liste des arrêts à réaliser en 2024.....	8
Tableau 7 : Liste des arrêts devant faire l'objet d'une demande de crédit spécifique	9
Tableau 8 : Arrêts de bus non modifiés	9
Tableau 9 : Coûts réfection par arrêt	11
Tableau 10 : Coûts des abris-bus	12
Tableau 11 : Coûts totaux	12
Tableau 12 : Charges d'exploitation nouvelles assumées.....	13

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
DIDOK	<i>Nom de la base de données référençant les arrêts de bus et de train en Suisse</i>	LRVP	<i>Loi sur les routes et voies publiques, du 21 janvier 2020</i>
HT	<i>Hors taxes</i>	SPCH	<i>Service des ponts et chaussées</i>
LHand	<i>Loi sur l'égalité pour les handicapés, du 13 décembre 2002</i>	TTC	<i>Toutes taxes comprises</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Cette loi vise, entre autres, à garantir aux personnes en situation de handicap des transports publics adaptés à leurs besoins. Le concept de mise en œuvre de la LHand prévoit que tous les ouvrages, installations et véhicules soient adaptés, suivant un principe de proportionnalité, au plus tard à la fin de l'année 2023. Dès 2024, les arrêts de transports publics non adaptés à la LHand bénéficient d'une offre de substitution permettant à une personne en fauteuil roulant d'atteindre l'arrêt LHand le plus proche. De son côté, le Canton a prolongé l'octroi des subventions pour l'adaptation des arrêts à la LHand jusqu'à fin 2024.

Le crédit-cadre communal LHand 2021-2023 a permis de modifier 23 arrêts de bus sur les 43 identifiés initialement et a été totalement épuisé. Plusieurs écueils ont été rencontrés, notamment le renchérissement des travaux (depuis la guerre en Ukraine) et l'adaptation de l'environnement immédiat des arrêts de bus à la loi sur les routes et voies publiques (LRVP).

En 2024, il est prévu de poursuivre la mise aux normes LHand de 13 arrêts de bus pour un montant total de CHF 890'000. Sur ces 13, sept arrêts seront modifiés ou construits dans le cadre de travaux spécifiques demandant des études complémentaires (cf. tableau 7). Les sept derniers arrêts ne seront pas modifiés, car non desservis, très proches d'un autre arrêt, supprimés prochainement ou dans un lieu très difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite (cf. tableau 8).

La Commune a renoncé à l'offre de substitution LHand pour les deux lignes saisonnières SnowBus et NordicBus, ainsi que pour cinq arrêts permanents.

Les travaux de réfection des 13 arrêts débuteront en mai 2024 pour se terminer à l'automne de la même année. Un aribus sera déplacé et remplacé à Fontaines « Le Pavé », direction Neuchâtel.

2. Bilan de la mise en conformité des arrêts de 2021 à 2023

Le 22 février 2021, le Conseil général approuvait unanimement le rapport R21.002 traitant de la mise en conformité LHand des arrêts de bus en octroyant un crédit-cadre de CHF 940'000 sur trois ans (2021 à 2023). Les subventions estimées s'élevaient à CHF 161'850.

Ce premier rapport répondait aux injonctions fédérale et cantonale d'adapter l'accès des transports publics aux personnes en situation de handicap dans un délai de 20 ans (décision du Parlement fédéral prise en 2003), soit jusqu'à fin 2023.

Force est de constater que la réalisation des travaux s'est heurtée à plusieurs problèmes expliqués ci-après. Ils induisent, en conséquence, un crédit complémentaire.



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

2.1. Objectifs initiaux

La Commune de Val-de-Ruz a la responsabilité des arrêts de bus sur les lignes suivantes, dont elle doit assurer l'entretien :

Ligne *	Circuit	Nombre d'arrêts
422	Neuchâtel – Cernier – Villiers	38
421	Neuchâtel – Savagnier – Cernier	14
423	Les Hauts-Geneveys – Cernier – Engollon	13
424	Cernier – Boudevilliers – Les Geneveys-sur-Coffrane – Montmollin	8
370	La Chaux-de-Fonds – La Vue-des-Alpes	1
380	Neuchâtel – Le Locle	2
	<i>Sous-total : arrêts permanents</i>	76
425	SnowBus Les Bugnens	6
426	NordicBus La Vue-des-Alpes – Tête de Ran	10
	<i>Sous-total : arrêts saisonniers</i>	16
	TOTAL	92

* les arrêts ne sont comptabilisés qu'une seule fois sur le premier circuit cité

Tableau 1 : Nombre d'arrêts par ligne

En 2017, 65 arrêts permanents ont été identifiés à Val-de-Ruz pour une mise aux normes LHand (priorités I et II). Après analyse interne avec un bureau d'ingénieurs, la Commune a convenu que 43 arrêts étaient prioritaires pour sa part ; ils ont donc fait l'objet du crédit-cadre 2021-2023 de CHF 940'000. Ce montant n'inclut pas les arrêts modifiés dans le cadre du chantier de la traversée de Cernier-Fontainemelon.

Les 43 arrêts ont été répartis en quatre catégories par la Commune :

État de l'arrêt	Nombre	État de l'arrêt	Nombre
Quasi-conformité	7	Modifications majeures	7
Modifications mineures	27	Mesures disproportionnées	2

Tableau 2 : arrêts par catégorie d'intervention

Les arrêts en quasi-conformité ne devaient initialement engendrer que des frais mineurs (légère adaptation et éventuel marquage). Dans les fait, ce n'a pas été le cas. Le service des transports, associé au service des ponts et chaussées (SPCH), a exigé que les normes de la LRVP soient totalement respectées.

L'évaluation des coûts de la mise en œuvre des travaux s'est basée sur les prix concurrentiels déposés en 2020 sur la réfection d'arrêts similaires. Le coût par arrêt était estimé à environ CHF 21'860 TTC.

2.2. Réalisations

Finalement, 23 arrêts ont pu être modifiés dans le cadre des moyens alloués pour la période 2021 à 2023. Il s'agit des arrêts répertoriés dans le tableau suivant.



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

No	No DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Année de réalis.	Budgété CHF TTC	Coût effectif CHF TTC	Diff coût eff – budgété CHF
2	8504250	Les Hauts-Geneveys, gare	Les Hauts-Geneveys, gare	2022	16'155	39'524	23'369
5	8504252	Cernier, centre	Cernier, Les Hauts-Geneveys	2022	16'155	55'215	39'060
6	8504252	Cernier, centre	Neuchâtel	2022	42'003	51'979	9'976
7	8504252	Cernier, centre	Savagnier, Neuchâtel, Villiers	2022	20'463	65'575	45'112
12	8504256	Villiers	Villiers, Neuchâtel	2021	24'771	24'583	-188
13	8504257	Fontaines, Le District	Neuchâtel, Rochefort	2023	24'771	32'687	7'916
15	8504258	Boudevilliers, centre	Neuchâtel, Rochefort	2021	35'541	46'015	10'474
16	8504258	Boudevilliers, centre	Villiers, Cernier	2021	33'387	46'015	12'628
17	8504745	Montmollin, Route de la Tourne	Le Locle, Rochefort	2021	18'309	33'289	14'980
19	8579604	Landeyeux	Neuchâtel	2021	24'771	30'191	5'420
20	8579604	Landeyeux	Villiers	2021	26'925	30'191	3'266
25	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Neuchâtel	2023	20'463	45'019	24'556
27	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Neuchâtel	2023	37'695	41'141	3'446
28	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Villiers	2023	25'848	29'994	4'146
33	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Neuchâtel	2022	20'463	20'381	-83
34	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Villiers	2021	20'463	29'754	9'291
40	8579616	Les Hauts-Geneveys, Crêt Jura	Les Hauts-Geneveys	2021	26'925	35'183	8'258
49	8579634	Vilars	Cernier	2022	21'540	50'208	28'668
50	8579634	Vilars	Neuchâtel	2022	21'000	29'836	8'836
51	8579635	Saules	Cernier	2022	10'770	33'015	22'245
52	8579635	Saules	Neuchâtel	2022	17'232	38'714	21'482
56	8579637	Savagnier, Les Prayes	Neuchâtel	2022	19'386	22'855	3'469
69	8587854	Engollon, village	Engollon, Hauts-Geneveys	2021	16'155	22'183	6'028
TOTAUX					541'191	853'546	312'355

Tableau 3 : Liste des réalisations à fin 2023

À ce tableau des coûts, il convient d'ajouter les honoraires du bureau d'ingénieurs pour un montant de CHF 74'869 TTC.

Il a été renoncé à modifier l'arrêt des Hauts-Geneveys « Crêt du Jura » (direction Cernier) pour trois raisons : 1) sa proximité avec un arrêt de fin de ligne à moins de 300 m ; 2) la difficulté d'implantation de l'arrêt sur une bordure de chaussée en forte pente et propriété d'un privé (coûts disproportionnés) ; 3) la configuration des alentours en forte pente (accès des quartiers).

Compte tenu des spécificités du carrefour du Bas des Crêts à Dombresson et de la réfection de l'arrêt de bus en face, les services cantonaux ont exigé que l'arrêt proche du carrefour, direction Cernier, soit obligatoirement et entièrement refait afin de respecter les normes LRVP en particulier pour la traversée piétonnière. Cet arrêt n'était pas prévu dans la planification 2021-2023.

Ci-dessous sont énumérés les travaux supplémentaires non prévus dans le crédit-cadre, mais qui ont dû être réalisés pour aménager les arrêts de bus dans les normes.



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

No	No DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Aménag. routiers	Marquage	Électricité	Abri bus	Géomètre
2	8504250	Hauts-Geneveys, gare	Hauts-Geneveys, gare	0	0	0	0	0
5	8504252	Cernier, centre	Cernier, Hauts-Geneveys	0	272	3'234	9'964	524
6	8504252	Cernier, centre	Neuchâtel	0	272	3'234	9'964	524
7	8504252	Cernier, centre	Savagnier, Neuchâtel, Villiers	0	272	3'234	9'964	524
12	8504256	Villiers	Villiers, Neuchâtel	0	0	0	0	0
13	8504257	Fontaines, Le District	Neuchâtel, Rochefort	0	0	0	0	0
15	8504258	Boudevilliers, centre	Neuchâtel, Rochefort	5'922	0	0	0	0
16	8504258	Boudevilliers, centre	Villiers, Cernier	5'922	0	0	0	0
17	8504745	Montmollin, Rte de la Tourne	Le Locle, Rochefort	4'741	0	0	0	0
19	8579604	Landeyeux	Neuchâtel	6'994	0	0	0	0
20	8579604	Landeyeux	Villiers	6'994	0	0	0	0
25	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Neuchâtel	0	0	0	0	0
27	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Neuchâtel	2'854	0	0	0	0
28	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Villiers	0	0	0	0	0
33	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Neuchâtel	0	5'625	0	0	0
34	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Villiers	0	0	0	0	0
40	8579616	Les Hauts-Geneveys, Crêt Jura	Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0
49	8579634	Vilars	Cernier	0	264	0	0	0
50	8579634	Vilars	Neuchâtel	4'186	1'432	0	0	0
51	8579635	Saules	Cernier	0	1'723	0	0	0
52	8579635	Saules	Neuchâtel	0	0	0	0	0
56	8579637	Savagnier, Les Prayes	Neuchâtel	9'502	3'246	5'875	0	0
69	8587854	Engollon, village	Engollon, Hauts-Geneveys	0	1'777	0	0	591
TOTAUX CHF TTC				47'115	14'883	15'576	29'892	2'163

Tableau 4 : Liste des travaux supplémentaires non prévus dans le crédit-cadre

Le prix moyen de construction par arrêt s'est établi, après réalisation, à CHF 45'130 TTC. Les services cantonaux ont tenu compte de ces hausses de coûts en octroyant les subventions sur les travaux totaux d'adaptation des arrêts aux normes LHand.

Résumé global des coûts pour travaux réalisés durant la période du crédit-cadre :

Désignation	Montant TTC
Arrêts de bus selon crédit-cadre (tableau 3)	853'546
Honoraires d'ingénieurs	74'869
Travaux supplémentaires (tableau 4)	109'629
TOTAL CHF	1'038'044

Tableau 5 : Résumé global des coûts effectifs

Neuf arrêts de bus ont été soit adaptés soit reconstruits pour répondre aux normes LHand dans le cadre de travaux de réfection de routes et ont été financés dans ce cadre-là (hors crédit-cadre LHand), soit :



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

- Traversée de Fontainemelon
 - o de 2021 à 2023 : Sous la Lisière, Centre, Collège (six arrêts) ;
 - o en 2024 : Ferme Matile (deux arrêts) ;
- Route Fontaines à Engollon : en 2021, Piscine (un arrêt).

2.3. Contraintes

Un des éléments les plus difficiles à gérer a été la mise aux normes liée à la LRVP, dont le principe n'avait pas été identifié il y a quatre ans, au moment de la demande de crédit-cadre, mais qui a eu des conséquences financières importantes. L'exemple cité plus haut (Dombresson) en est la parfaite illustration.

D'autres contraintes ont été rencontrées dans la réalisation des travaux prévus :

- a) hausse des coûts de construction ;
- b) sous-évaluation des ressources en ingénierie ;
- c) sous-évaluation des particularités propres à Val-de-Ruz (par exemple arrêts de bus dans des contours, fortes pentes, etc.).

3. État des lieux et offre de substitution

Le constat des problématiques établi, il s'est agi de définir la suite des démarches. Le Conseil communal a choisi d'aller au bout du projet avec le plus grand nombre d'arrêts de bus possible, sachant que le subventionnement cantonal a été prolongé jusqu'à fin 2024.

3.1. Arrêts de bus à modifier

Il est prévu de modifier 13 arrêts de bus en 2024 :

No	N° DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction
14	8504257	Fontaines, Le District	Villiers, Cernier
18	8504745	Montmollin, Route de la Tourne	Neuchâtel, Cernier
23	8579606	Fontaines, Les Bassins	Villiers, Les Hauts-Geneveys, Cernier
24	8579607	Fontaines, Le Pavé	Neuchâtel, Engollon, Rochefort
26	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Villiers
29	8579610	Cernier, Crêt Debély	Neuchâtel, Cernier
30	8579610	Cernier, Crêt Debély	Villiers
45	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Cernier, Montmollin
46	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Montmollin, Cernier
55	8579637	Savagnier, Les Prayes	Cernier
61	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Cernier
62	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Montmollin
63	8583820	Montmollin, Haut-du-Village	Cernier

Tableau 6 : Liste des arrêts à réaliser en 2024



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

D'autres arrêts feront l'objet de demande de crédit spécifique :

No	N° DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Remarque
	Nouveau	Malvilliers	Montmollin	Création d'un nouvel arrêt à la suite de l'implantation de Groupe E SA et d'un point de départ de vélo-partage
	Nouveau	Malvilliers	Cernier	
1	8504236	Geneveys-sur-Coffrane, gare	Rochefort, Cernier	Implantation difficile, étude spécifique nécessaire (terrains CFF)
21	8579605	Boudevilliers, Jonchère	Neuchâtel	Problèmes techniques de construction des routes liés au carrefour, travaux à réaliser avec ceux du SPCH
22	8579605	Boudevilliers, Jonchère	Villiers, Cernier	
47	8579633	Fenin	Cernier	Dans le cadre du chantier de la traversée de Fenin en 2025
48	8579633	Fenin	Neuchâtel	

Tableau 7 : Liste des arrêts devant faire l'objet d'une demande de crédit spécifique

Pour l'arrêt Boudevilliers « Jonchère », le SPCH a confirmé vouloir participer à la réfection complète du carrefour. Un projet spécifique commun sera donc lancé pour l'année 2025.

3.2. Arrêts de bus non modifiés

Les arrêts suivants ne seront pas adaptés aux normes LHand, du moins pas dans l'immédiat :

No	N° DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Remarque
39	8579616	Les Hauts-Geneveys, Crêt Jura	Engollon	Sans offre de substitution Lhand Prochain arrêt à <300 m
59	8579639	Savagnier, Moulin des Sauges	Cernier	Sans offre de substitution Lhand Quartier sans accès LHand
60	8579639	Savagnier, Moulin des Sauges	Neuchâtel	
65	8587440	Boudevilliers, Bottes	Cernier	Sans offre de substitution LHand Arrêts supprimés fin 2024 au profit du passage de la ligne 424 par Malvilliers
66	8587440	Boudevilliers, Bottes	Rochefort	
75	8589889	Cernier, Evologia	Neuchâtel	Arrêts non desservis
76	8589889	Cernier, Evologia	Villiers	

Tableau 8 : Arrêts de bus non modifiés

3.3. Offre de substitution LHand

Conformément à la LHand, les propriétaires des arrêts de transports publics doivent assurer l'accessibilité de l'ensemble de ceux-ci. Un délai transitoire de 20 ans a été prévu, expirant le 31 décembre 2023. Dès cette date, un arrêt non conforme doit être desservi par une offre de substitution fournie par les entreprises de transports, mais à charge financière du propriétaire ; pour Val-de-Ruz, transN et CarPostal fournissent cette prestation via l'entreprise de taxis TaxiCab. À l'heure de la rédaction de ce rapport, les contrats pour ces prestations ne sont



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

pas encore signés. Cependant, toute personne en situation de handicap peut dès à présent contacter la hotline prévue à cet effet.

En quoi consiste l'offre de substitution ? Il s'agit de pouvoir répondre à la demande d'une personne se trouvant à un arrêt de bus identifié non conforme à la LHand et non exclu de l'offre. La personne est prise en charge et déplacée jusqu'à l'arrêt suivant conforme LHand. Selon une table de prix préétablie, l'entreprise de taxis facture le déplacement à l'entreprise de transport. Celle-ci facture ensuite la prestation au moins une fois par an au propriétaire des arrêts de départ concernés.

Quels sont les arrêts concernés par l'offre de substitution ? Les arrêts ayant les spécificités suivantes : hauteur de moins de 10 cm ; largeur de moins de 2 m ; pente d'accès de plus de 12%. Seize arrêts sont concernés pour Val-de-Ruz début 2024.

La Commune a exclu 23 arrêts de l'offre de substitution. Il s'agit des arrêts des lignes saisonnières SnowBUS (Les Bugnenets) et Nordic'Bus (La Vue-des-Alpes/Tête-de-Ran) ainsi que des arrêts listés au tableau 8 ci-dessus.

4. Appréciation et objectifs

4.1. Appréciation

Personne ne conteste que les arrêts de transports publics soient adaptés à la LHand. Alors que le sujet a été traité au niveau fédéral au début des années 2000, il est malheureux de constater que les mesures concrètes ont dû être prises souvent dans l'urgence. Pour preuve, la décision du Grand Conseil en 2019 seulement, avec un délai d'application de mesures constructives importantes jusqu'à fin 2023.

Au niveau communal, le crédit-cadre 2021-2023 a permis de lancer la campagne de transformation des arrêts de bus sans pouvoir la terminer. Le Conseil communal ira au bout de la démarche sachant que les investissements consentis le sont pour les 15-20 prochaines années. Une nouvelle vision des transports publics verra le jour d'ici là en lien avec la construction de la gare du RER (réseau express régional) à Cernier.

4.2. Objectifs

La présente demande de crédit complémentaire permet d'assurer l'offre adéquate pour l'accessibilité des arrêts de bus de la Commune qui profitera à un large éventail d'utilisateurs, y compris les personnes âgées et les parents avec poussette par exemple. Elle renforce l'image de la Commune en tant qu'acteur socialement responsable.

Il s'agit aussi de finaliser le projet initié en 2021 afin d'être en conformité avec la législation sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dans le but de promouvoir l'inclusion sociale et de garantir l'égalité des chances.

5. Travaux : nature et coût

5.1. Descriptif des travaux



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

Les tâches à effectuer sont les suivantes :

- réfection complète du quai ;
- pose d'un nouveau revêtement bitumineux ;
- pose de nouvelles bordures hautes protégeant les pneus ;
- réalisation des raccords entre les nouveaux quais et les trottoirs existants ;
- marquage tactilo-visuel sur la zone d'attention (porte avant des bus).

Chaque mise en conformité dure entre deux et quatre semaines et s'effectue en parallèle d'autres chantiers. Des informations (fiches d'annonce) sont préalablement posées aux arrêts concernés. Les perturbations potentielles sur les lignes donnent lieu à une coordination avec les sociétés de transports publics (transN et CarPostal).

5.2. Coûts des travaux

Deux éléments ont fait l'objet d'une estimation :

- a) la modification des arrêts de bus (honoraires compris) ;
- b) le remplacement d'un abribus.

5.2.1 Arrêts de bus

Les coûts des travaux par arrêt ci-dessous englobent les honoraires et les frais du bureau d'étude pour l'exécution des projets de réalisation ainsi que le suivi de chantier et les marquages.

No	N° DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Dimensions	Montant [HT]	Subvention
14	8504257	Fontaines, Le District	Villiers, Cernier	12 m x 3 m	41'000	6'000
18	8504745	Montmollin, Route de la Tourne	Neuchâtel, Cernier	12 m x 2 m	46'300	7'000
23	8579606	Fontaines, Les Bassins	Villiers, Hts-Geneveys, Cernier	9 m x 2 m	43'100	6'000
24	8579607	Fontaines, Le Pavé	Neuchâtel, Engollon, Rochefort	18 m x 2 m	71'500	11'000
26	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Villiers	12 m x 2 m	45'200	7'000
29	8579610	Cernier, Crêt Debély	Neuchâtel, Cernier	18 m x 2 m	45'200	7'000
30	8579610	Cernier, Crêt Debély	Villiers	12 m x 2 m	60'000	9'000
45	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Cernier, Rochefort	12 m x 2 m	40'000	6'000
46	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Rochefort, Cernier	12 m x 2 m	47'300	6'000
55	8579637	Savagnier, Les Prayes	Cernier	18 m x 2 m	50'500	8'000
61	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Cernier	12 m x 2 m	40'000	6'000
62	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Rochefort	12 m x 2 m	40'000	6'000
63	8583820	Montmollin, Haut-du-Village	Cernier	12 m x 2 m	36'900	6'000
				TOTAL HT	607'000	91'000

Tableau 9 : Coûts réfection par arrêt



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

5.2.2 Atribus

Un arrêt est concerné par des frais liés à l'atribus (y compris génie civil) :

No	N° DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Action	Montant [HT]
24	8579607	Fontaines, Le Pavé	Neuchâtel, Engollon, Rochefort	Remplacement	30'000
				TOTAL HT	30'000

Tableau 10 : Coûts des atribus

5.2.3 Total des coûts

Le coût total de la réfection des arrêts et de l'atribus s'élève à :

	Montant CHF
Complément au crédit-cadre 2021-2023 [HT]	100'000
Réfection des arrêts de bus [HT]	607'000
Remplacement d'un atribus [HT]	30'000
Branchements électriques [HT]	10'000
Divers et imprévus 10%	74'700
TVA 8.1%	66'557
TOTAL CHF	888'257
COÛT TOTAL, ARRONDI TTC	890'000

Tableau 11 : Coûts totaux

Le montant moyen par arrêt s'élève à CHF 60'770. Il est plus élevé d'un tiers par rapport aux travaux effectués pendant la période 2021-2023, du fait que les arrêts les moins compliqués l'ont été au départ du projet.

Pour autant que les mises en conformité correspondent en tous points aux standards demandés, une subvention de 20% avec un montant maximum de CHF 20'000 peut être accordée. Partant du principe que les travaux seront conformes, une subvention de CHF 91'000 est attendue.

5.3. Organisation du projet

La Commune agit en tant que maître d'ouvrage pour la raison qu'elle est propriétaire de l'ensemble des arrêts faisant l'objet des travaux prévus.

Le bureau d'ingénieurs OPAN Concept SA sis à Neuchâtel assure l'étude des travaux prévus, les propositions de réalisation ainsi que le suivi des travaux.



5.4. Planification

Les travaux doivent être réalisés entièrement en 2024 pour l'obtention des subventions. Afin d'atteindre l'objectif fixé, les échéances à respecter sont les suivantes :

- projets d'exécution des arrêts : février
- demande de crédit au Conseil général : 19 février
- mise en soumission : début mars
- délai référendaire : 18 mars
- retour des soumissions : début avril
- adjudication des travaux : mi-avril
- début des travaux : mi-mai
- fin des travaux : fin octobre

6. Conséquences financières

6.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 890'000 TTC. Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre des routes.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2024, s'élève à CHF 27'300.

6.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

	%		2024
Dépense brute TTC		CHF	890'000
Récupération TVA		CHF	0
Dépense nette		CHF	890'000
Subventions attendues		CHF	-91'000
Prélèvements aux taxes		CHF	0
Participations de tiers		CHF	0
Investissement net		CHF	799'000
Amort. cumulé s/taux différencié par invest.	2.00	CHF	16'000
Intérêts de la dette selon estimation	1.41	CHF	11'300
Charge totale annuelle au compte d'exploitation		CHF	27'300
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation			0.0501

Tableau 12 : Charges d'exploitation nouvelles assumées



7. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par l'administration des travaux publics, y compris la commande du matériel et le suivi des travaux de l'abribus.

Par conséquent, l'impact sur le personnel communal est absorbé dans le cadre des tâches usuelles de l'unité administrative concernée.

8. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande d'un crédit complémentaire, prévue au budget d'investissement 2024, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

9. Conclusion

Faisant suite à l'injonction d'application de la LHand entrée en vigueur en 2004 et à la décision de mise en œuvre décidée par le Grand Conseil en juin 2019, la Commune a adopté en avril 2021 un crédit-cadre pour la réfection des arrêts de bus aux normes LHand pour les années 2021 à 2023. Vingt-trois arrêts ont été réalisés ; 13 arrêts sont prévus de l'être en 2024, bénéficiant ainsi des subventions cantonales.

Si la réfection de ces arrêts représente certes un coût important, il est impératif de les réaliser afin de respecter d'une part la législation et d'autre part les engagements pris par la Commune dans son plan de législature dans le domaine des mobilités en assurant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cela permet également d'augmenter l'offre de qualité, notamment pour les familles et personnes âgées.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat



10. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 31 janvier 2024 ;
vu la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), du 13 décembre 2002 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit
complémentaire
accordé

Article premier :

Un crédit complémentaire de CHF 890'000 est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus.

Comptabilisation
et
amortissement

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 1000718003 et amortie au taux de 2%, déduction faite des subventions à recevoir.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président La secrétaire

J. Matthey-
de-l'Endroit

C. Geiser



11. Annexe

Liste des arrêts de bus permanents sis sur la Commune de Val-de-Ruz :

No	DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Ligne	État
1	8504236	Les Geneveys-sur-Coffrane, gare	Rochefort, Cernier	424	Non-conforme
2	8504250	Les Hauts-Geneveys, gare	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
3	8504251	Fontainemelon, centre	Engollon	423	Conforme LHand
4	8504251	Fontainemelon, centre	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
5	8504252	Cernier, centre	Cernier, Les Hauts-Geneveys	422	Conforme LHand
6	8504252	Cernier, centre	Neuchâtel	422	Conforme LHand
7	8504252	Cernier, centre	Savagnier, Neuchâtel, Villiers	422	Conforme LHand
8	8504253	Chézard-Saint-Martin, Petit-Chézard	Neuchâtel, Cernier	422	Conforme LHand
9	8504253	Chézard-Saint-Martin, Petit-Chézard	Villiers	422	Conforme LHand
10	8504255	Dombresson, collège	Neuchâtel	422	Conforme LHand
11	8504255	Dombresson, collège	Villiers	422	Conforme LHand
12	8504256	Villiers, centre	Villiers, Neuchâtel	422	Conforme LHand
13	8504257	Fontaines, Le District	Neuchâtel, Rochefort	422	Conforme LHand
14	8504257	Fontaines, Le District	Villiers, Cernier	422	Non-conforme
15	8504258	Boudevilliers, centre	Neuchâtel, Rochefort	422	Conforme LHand
16	8504258	Boudevilliers, centre	Villiers, Cernier	422	Conforme LHand
17	8504745	Montmollin, Route de la Tourne	Le Locle, Rochefort	380	Conforme LHand
18	8504745	Montmollin, Route de la Tourne	Neuchâtel, Cernier	380	Non-conforme
19	8579604	Landeyeux	Neuchâtel	422	Conforme LHand
20	8579604	Landeyeux	Villiers	422	Conforme LHand
21	8579605	Boudevilliers, Jonchère	Neuchâtel	422	Non-conforme
22	8579605	Boudevilliers, Jonchère	Villiers, Cernier	422	Non-conforme
23	8579606	Fontaines NE, Les Bassins	Villiers, Hts-Geneveys, Cernier	422	Non-conforme
24	8579607	Fontaines NE, Le Pavé	Neuchâtel, Engollon, Rochefort	422	Non-conforme
25	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Neuchâtel	422	Conforme LHand
26	8579608	Fontainemelon, sous l'Usine	Villiers	422	Non-conforme
27	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Neuchâtel	422	Conforme LHand
28	8579609	Cernier, Bois du Pâquier	Villiers	422	Conforme LHand
29	8579610	Cernier, Crêt Debély	Neuchâtel, Cernier	422	Non-conforme
30	8579610	Cernier, Crêt Debély	Villiers	422	Non-conforme
31	8579611	Chézard-Saint-Martin, Grand-Chézard	Neuchâtel, Cernier	422	Conforme LHand
32	8579611	Chézard-Saint-Martin, Grand-Chézard	Villiers, Neuchâtel	422	Conforme LHand
33	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Neuchâtel	422	Conforme LHand
34	8579613	Dombresson, Bas des Crêts	Villiers	422	Conforme LHand
35	8579614	Dombresson, temple	Neuchâtel	422	Conforme LHand
36	8579614	Dombresson, temple	Villiers	422	Conforme LHand
37	8579615	Villiers, La Champey	Neuchâtel	422	Conforme LHand
38	8579615	Villiers, La Champey	Villiers	422	Conforme LHand



Mise en conformité LHand des arrêts de bus

Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 890'000

No	DIDOK	Nom de l'arrêt	Direction	Ligne	État
39	8579616	Les Hauts-Geneveys, Crêt Jura	Engollon	423	Sans offre de substitution
40	8579616	Les Hauts-Geneveys, Crêt Jura	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
41	8579617	Fontainemelon, Ferme Matile	Engollon	423	Non-conforme
42	8579617	Fontainemelon, Ferme Matile	Les Hauts-Geneveys	423	Non-conforme
43	8579618	Fontainemelon, collège	Engollon	423	Conforme LHand
44	8579618	Fontainemelon, collège	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
45	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Cernier, Rochefort	424	Non-conforme
46	8579619	Coffrane, Rue du Collège	Rochefort, Cernier	424	Non-conforme
47	8579633	Fenin	Cernier	421	Non-conforme
48	8579633	Fenin	Neuchâtel	421	Non-conforme
49	8579634	Vilars	Cernier	421	Conforme LHand
50	8579634	Vilars	Neuchâtel	421	Conforme LHand
51	8579635	Saules	Cernier	421	Conforme LHand
52	8579635	Saules	Neuchâtel	421	Conforme LHand
53	8579636	Savagnier, Grand-Savagnier	Cernier	421	Conforme LHand
54	8579636	Savagnier, Grand-Savagnier	Neuchâtel	421	Conforme LHand
55	8579637	Savagnier, Les Prayes	Cernier	421	Non-conforme
56	8579637	Savagnier, Les Prayes	Neuchâtel	421	Conforme LHand
57	8579638	Savagnier, Petit-Savagnier	Cernier	421	Conforme LHand
58	8579638	Savagnier, Petit-Savagnier	Neuchâtel	421	Conforme LHand
59	8579639	Savagnier, Moulin des Sauges	Cernier	421	Sans offre de substitution
60	8579639	Savagnier, Moulin des Sauges	Neuchâtel	421	Sans offre de substitution
61	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Cernier	424	Non-conforme
62	8583819	Coffrane, La Pelleuse	Rochefort	424	Non-conforme
63	8583820	Montmollin, Haut-du-Village	Cernier	424	Non-conforme
64	8587436	La Vue-des-Alpes	La Vue-des-Alpes	370	Sans offre de substitution
65	8587440	Boudevilliers, Bottes	Cernier	424	Sans offre de substitution
66	8587440	Boudevilliers, Bottes	Rochefort	424	Sans offre de substitution
67	8587478	Chézard-Saint-Martin, Saint-Martin	Neuchâtel, Cernier	422	Conforme LHand
68	8587478	Chézard-Saint-Martin, Saint-Martin	Villiers	422	Conforme LHand
69	8587854	Engollon, village	Engollon, Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
70	8587862	Engollon, piscine	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
71	8588595	Chézard-Saint-Martin, Rebatte	Neuchâtel, Cernier	422	Conforme LHand
72	8588595	Chézard-Saint-Martin, Rebatte	Villiers, Neuchâtel	422	Conforme LHand
73	8588817	Fontainemelon, Sous la Lisière	Engollon	423	Conforme LHand
74	8588817	Fontainemelon, Sous la Lisière	Les Hauts-Geneveys	423	Conforme LHand
75	8589889	Cernier, Evologia	Neuchâtel	422	Non desservi
76	8589889	Cernier, Evologia	Villiers	422	Non desservi